

**PROCES VERBAL de l'
ASSEMBLEE GENERALE 2017
de
l'Association Maison Pour Tous
La Chapelle en Vercors**

Date : Mardi **04 Avril 2017**

Membres présents : Mélanie Recollin Bellon, Arnaud De Rasily, Bénédicte De Rasily, Christiane Penel, Marie Danielle Arnaud, Benoit George, Chantal Rousset, Lydia Givert, Pascal Givert, Sylvie Goutière, Jean Eric De Rango, Julien Gabert, Monique Ferrier, Marie Francou, Michel Roche, François Dreosto, Nicole Dréosto.

Excusés : Bertrand Vaussenat, Patricia Villard (pouvoir à François Dreosto), Rachel Magnin, Jean Marc Reverbel, Cédric Sibeud, Mallaury Buigues, Christian Ferrier

Invités : Didier Fleury (ACCR), Emilie Le Gouic (Ad'Air), Gil Borel (MAV)

Secrétaire de séance : Jean-Eric de Rango est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président ouvre l'assemblée à 20h40. Il indique également la liste des membres excusés. Un rapide tour de table est réalisé pour que chacun se présente, notamment les invités Gil Borel, Emilie Le Gouic et Didier Fleury qui ne sont pas forcément connus de tous les membres de l'association.

Après avoir remercié les participants de leur présence, le Président propose de modifier le déroulé de l'ordre du jour afin d'intégrer d'éventuelles questions diverses dès le départ et de garder le côté administratif des bilans pour la fin. Arnaud de Rasily s'y oppose invoquant la nécessité de préserver l'ordre du jour établi.

Le Président reprend donc l'ordre du jour établi.

1/ Bilan moral de l'association par le président Benoit George,

- Rappels généraux de l'identité de l'association : la MPT, c'est :
 - Une association de loi 1901 appartenant par son statut au champs de l'économie sociale et solidaire : ESS
 - Une association d'éducation populaire, œuvrant à l'amélioration du système social par l'épanouissement des individus.

- Une organisation de ses activités et de ses actions selon le principe de la mutualité : chacun contribue à hauteur de ses moyens, et reçoit à hauteur de ses besoins.
- Objet de l'association tel que défini dans ses statuts : l'animation du territoire sous toutes ses formes (culturelles, sportives et festives), gestion des locaux mis à sa disposition et contribution à l'essor du canton.
- Un lien avec la communauté de communes récemment formalisé par une convention d'objectif triennale (2015 à 2017) , impliquant pour l'association d'assurer et soutenir une vie sociale locale selon des principes généraux d'accessibilité, de solidarité, de mutualité et d'équité.
- Un fonctionnement sans permanent qui présente des avantages (coûts de fonctionnement réduits, autogestion et autonomie), mais implique également quelques contraintes (difficultés à détecter les personnes en difficulté sociale et les orienter vers les interlocuteurs appropriés , difficulté d'accueillir un stagiaire ou service civique, disponibilité réduite des membres de l'administration qui opèrent sur leur temps libre, difficultés de représentation dans les réunions et groupes de travail avec d'autres acteurs socioculturels ou groupes de travail les concernant).
- Un CA constitué de 15 membres : 7 femmes / 8 hommes (dont 1 homme élu membre de droit), réunis 3 fois au cours de l'exercice (novembre 2015, avril 2016, août 2016)

La MPT n'est ni un comité des fêtes ni un centre social.

- Initiatives locales suivies avec attention par MPT :

Dans le cadre de la mutualisation des savoirs et le partage des actions, la MPT suit de près et participe régulièrement à des actions communes avec d'autres associations dont certains représentants ou salariés sont présents pour mieux les décrire :

- Maison de l'Aventure : Ad'air & local jeunes

Le Président passe la parole à Emilie LeGouïc qui anime le projet Ad'Air en tant que salariée nouvellement employée depuis un peu plus d'un an par l'association Maison de l'Aventure. Elle explique rapidement ses différentes actions et les projets en cours. Gil Borel, directeur salarié de la Maison de l'Aventure apporte également quelques éclairages sur l'aspect économique du projet et le fait que la MAV ne pourra pas continuer à porter ce projet si les aides apportées par la CAF et la Comcom n'augmentent pas. Pour rappel, Pascal Givert avait porté, il y a plusieurs années ce projet de local et d'accueil jeune en s'appuyant au départ sur la MPT. Le conventionnement de la MAV avec la CAF avait ensuite logiquement aiguillé ce projet vers un portage par la MAV plutôt que la MPT, une fois que sa pérennité avait été démontrée.

- Actions socio-culturelles partagées (MPT VDL / ACTIV ROYANS / ACCR ...).

le Président passe la parole à Didier Fleury qui présente les différentes actions de l'A.C.C.R. en lien avec notre territoire comme Radio Royans animée sur le plateau par Rachel Magnin, la 5ème saison, les projets croisés comme Combe Laval fait son cirque, etc...

- Recyclerie associative La Piste Recyclable : culture du réemploi, de la réparation et de la transmission de savoirs. Michel Roche membre du CA de la MPT et de la recyclerie retrace en quelques mots la naissance du projet et sa pérennisation sur le territoire avec sa toute nouvelle implantation dans les anciens garages communaux de La Chapelle en Vercors.

- EVS : Espaces de Vie Sociale : en l'absence de Centre Social de proximité actif dans le domaine socio-culturel (le plus proche est à St Jean en Royans), l'orientation avec des partenaires locaux (MAV notamment) vers un agrément EVS pourrait permettre de consolider et harmoniser nos actions respectives en la matière, et dégager un peu de financement afin de salarier un-e animateur-trice en charge de la coordination des actions socio-culturelles et socio-éducatives menées localement, veiller à différentes formes de préventions, faciliter la détection des personnes en situation sociale complexe et les orienter vers les bons interlocuteurs .

- L'association dans son environnement :

- Dans un objectif de solidarités accrues et d'équité territoriale en terme d'accès aux services, la Loi NOTRE invite, entre autres, les petites intercommunalités à se regrouper fin 2016 :

Cela doit nous amener à réécrire le projet de territoire, harmoniser les pratiques (contributions mutuelles, modalités de mises à disposition de biens publics et biens communs, harmoniser les services aux habitants...). Cela amènera aussi l'association à reconsidérer la convention précédemment engagée avec la communauté de communes et son lien au territoire.

Si cela impliquera sans doute de nouvelles contraintes , cela impliquera aussi de nouveaux enjeux et de nouvelles perspectives pour le petit territoire qu'est le notre.

Il faut ainsi considérer la MPT comme une structure intégrante de la communauté de communes , qui devra trouver et définir sa place dans cette nouvelle alchimie, dans le cadre du nouveau projet de territoire.

- Les associations employeuses sont tenues de proposer une complémentaire santé à l'ensemble de leurs salariés et en assurer à minima la prise en charge à hauteur de 50 % de la cotisation à compter de janvier 2016 : notre choix s'est porté sur un contrat auprès de la MGEN / ISTYA. Bien que ce contrat de complémentaire santé ait été proposé à l'ensemble des salariés, aucun n'a souhaité y être affilié à ce jour, conformément aux modalités de dispenses prévues.

- Nos bulletins de salaires sont confiés à la FOL26 depuis le 1^{er} janvier 2016.

- Parmi les anniversaires remarquables :

La MPT fête ses 25 ans en 2017, la sécurité sociale ses 70 ans, la FOL26 ses 90 ans également, et la Ligue de l'enseignement ses 150 ans.

2 - Présentation du rapport d'activités 2015 / 2016

- Activités régulières

- 13 activités régulières proposées au cours de l'année, soit 868 heures d'activités régulières et collectives proposées aux adhérents au cours de l'année : Judo, karaté, dessin enfant, dessin adulte, danse, atelier d'écriture, yoga, anglais, TaiChi, stretching, gym, badminton et gym tonique.

- Le coût de l'heure d'activité s'échelonne de 2,50 € à 5,50 € selon la situation sociale et familiale, un coût bas rendu possible par l'engagement et l'implication des intervenants, des administrateurs et référents d'activités bénévoles assurant les cours ou la gestion courante de l'association.

Un coût maintenu bas également grâce à l'organisation d'animations contribuant au financement des actions, et grâce à la prise en charge des coûts relatifs aux locations de locaux publics par la communauté de communes à travers une convention.

- TAP : Mélanie (atelier d'écriture) : 6 semaines à St Martin en Vercors.

- Atelier modelage suspendu faute de constituer un groupe minimum (rupture conventionnelle du contrat d'Emily).

- Atelier « Corps et voix » abandonné (enfant, ados, adultes) faute de constituer un groupe minimum.

- Un nombre d'adhérents enfants qui tend à se rapprocher du nombre d'adhérents adultes.

- Animations et vie de l'association :

- Inscriptions : une journée au forum des associations et une demi journée à la MAV - septembre 2015

- Cinéma : 28 projections cinéma organisées à La Chapelle sur l'année - vendredi soir + WE printemps du doc + 1 projection mensuelle à St Martin depuis décembre 2015 organisée par Les Martinades.

Le Président passe la parole à Pascal Givert, membre du CA qui coordonne l'animation cinéma. Ce dernier dresse un bilan rapide de l'année écoulée et présente la problématique rencontrée par la FOL26 dont les subventions du CG26 ont fortement diminué suite au désengagement du département sur le volet cinéma itinérant. Il expose également les différents pistes explorées avec la FOL pour pouvoir faire

perdurer cette animation à terme. Suite au désengagement fin 2016 du CD26, les projections ne seront assurées sur les fonds propres de la FOL26 que jusqu'à fin août 2017. Le projet de l'Ecran Mobile étant relayé par 4 associations de la communauté de communes (St Laurent, La Chapelle, St Martin et Vassieux), l'élu communautaire à la culture a été sollicité en vue d'imaginer plutôt une contribution communautaire que communale.

- Bourse d'automne - Collecte restos - octobre 2015
- Marché de Noël - Collecte des Restos du Cœur + groupe danse de Nicole - décembre 2015
- Stage danse de société avec Nicole - janvier 2016
- Mur d'expression libre sur la place publique « Affiche tes libertés » - janvier 2015. Le Président passe la parole à Mélanie Recollin Bellon, membre du CA qui a suivie cette initiative avec la commune de La Chapelle en Vercors. Elle en retrace rapidement la genèse et l'accueil enthousiasme du public.
- Spectacle Bus aux Cordeliers (Romans) « Tutu » - février 2015
- Akissoncepa - accueil du spectacle jeune public avec l' ACCR - mars 2016
- Printemps du documentaire avec la FOL26 : avril 2016
- Accueil Cie Stylistic (ateliers + accueil du spectacle avec l'ACCR & FOL26) - avril 2016 (Festival)
- AGO de la MPT - Avril 2016
- Stage de danse irlandaise (avec Niahm) - mai 2016
- Vente de fleurs (fête des mères) - mai 2016
- Combe Laval fait son cirque avec l' ACCR - juin 2016. Didier Fleury donne quelques précisions sur ce grand rassemblement Royans-Vercors mais en indique aussi les limites à cause d'une organisation très lourde administrativement.
- Spectacle de danse fin d'année - juin 2016
- WE culturel Expo Universelle (#2) - juillet 2016. Mélanie Recollin Bellon précise que ce WE culturel ne sera pas reconduit cette année.

3/ - Présentation du rapport financier 2015 / 2016

La Trésorière Chantal Rousset présente les comptes de l'exercice 2015-2016 qui se finissent sur un excédent légèrement inférieur à 700 €.

Elle commente rapidement les principaux postes du compte d'exploitation et répond aux différentes questions de détails posées.

Le Président souhaite mettre en évidence que les subventions publiques attribuées par les collectivités publiques leur sont très largement restituées en loyers d'occupation des espaces publics dans lesquels l'association mène ses actions : on peut ainsi raisonnablement considérer ces subventions non comme un don, mais comme un prêt.

Ce prêt constitue un placement qui s'avère extrêmement rentable et ne présente aucun risque :

- 83 % des subventions annuelles attribuées (soit 5120 €) sont immédiatement restitués en loyers aux collectivités publiques, au cours de l'exercice.
- Le reste (soit 1 080 €) contribue à générer les richesses produites par l'association (44247 €) dont 90 % de ces richesses produites (soit 39 634 €) seront redistribuées au cours de l'exercice par l'association au bénéfice des habitants bien au-delà de ses uniques adhérents, sous une forme ou une autre (animation, rémunération, protection sociale ...)

On peut donc conclure qu'en réalité, seule une très faible proportion de la subvention publique est allouée à la réalisation des objectifs de l'association, la principale proportion constituant un transfert de charges des salles communales à la communauté de communes.

Une discussion s'engage entre les adhérents présents autour de cette question. Trois grandes tendances se dégagent avec d'un côté des personnes qui ne trouvent pas cela illogique ou anormal, à l'opposé des personnes qui trouvent anormal que la mise à disposition gracieuse des lieux d'activités ne soient pas une composante des services publics (comme le sont les écoles, l'éclairage public ou les locaux techniques communaux) et au milieu des personnes qui souhaiteraient que, même si le principe d'une partition au fonctionnement des salles de la part des associations était maintenu, dans ce cas les aides des collectivités correspondant à ce montant ne devrait pas être intitulées subventions mais participation au financement des salles publiques. Les deux dernières tendances représentant une large majorité des adhérents présents, il est décidé de continuer d'interpeller les collectivités du territoire dans ce sens.

Si l'utilité réelle de ce transfert de charges d'une petite collectivité publique à une plus grande n'est nullement contestée, les collectivités peuvent sans doute réaliser ce transfert autrement qu'à travers la MPT.

- Mise au vote du rapport moral et d'activité , approuvés à l'unanimité.
- Mise au vote du rapport financier, approuvé à l'unanimité.
- Mise au vote du maintien des adhésions à leur prix actuels pour l'année prochaine, approuvé à l'unanimité.
- Composition du CA :

Aucun membre de l'association n'a fait savoir qu'il souhaitait intégrer le CA.

Aucun membre actuel du CA n'a fait savoir qu'il souhaitait le quitter.

Remerciements aux soutiens :

Bénévolat : estimé à environ 1,5 ETP (env 2400 h annuelles)

Animateurs, intervenants, membres du CA et référents, parents, Nicole (partenariats divers et réguliers), Brigitte (médiathèque) .

Nous remercions également les collectivités pour leur soutien matériel, logistique ou financier, et les invitons à aller plus loin à nos côtés.

4 - Année en cours : situation actuelle & perspectives

✓ Activités

Le Président résume rapidement les nouvelles activités et les animations développées ou, malheureusement, abandonnées pour le nouvel exercice en cours :

- Prise en charge des fonctions de secrétariat par Mélanie à la rentrée 2016, accompagnée par Jean Eric, Sylvie et Chantal. Une année qui s'annonce (et s'avère) compliquée :
- Départ de Kate (anglais et dessin) et de Fred (karaté), arrêt de l' atelier écriture sous la forme actuelle proposé par Mélanie.
- 11 activités régulières proposées au cours de l' année, soit 766 heures d' activités régulières et collectives proposées aux adhérents au cours de l'année : Judo enfant, wudao enfant, dessin adulte, danse, yoga, conversation en anglais adulte, TaiChi, stretching, gym, badminton et gym tonique.
- Conversation en anglais avec Christian (CDD début novembre 2016 à avril 2017)
- Wu Dao enfant avec Hervé depuis décembre 2016 (honoraires club)
- Dessin adulte avec Jeanne depuis janvier 2017 (CDD janvier à fin juin 2017)
- Un nombre d'adhérents enfants en baisse cette année, et un nombre d'adhérents adultes en hausse.

La Trésorière présente le budget prévisionnel de l'association pour cet exercice et qui se soldera par un recours aux fonds propres de l'association pour environ 3000 €. Ce « déficit » est principalement du au choix validé l'année dernière d'accueillir un spectacle de Danse sur le territoire pour fêter le quart de siècle d'existence de notre association. Les

soucis rencontrés avec le démarrage de certaines activités en début d'exercice contribuant principalement à l'autre partie des pertes.

Il semble donc qu'il ne soit pas pertinent pour l'instant d'incomber le déficit prévu de l'exercice à venir au fait d'avoir à nouveau baissé le niveau des cotisations et des adhésions lors de l'AG 2016. Après discussions entre les adhérents et confirmation de la Trésorière que les fonds propres de la MPT peuvent accuser un tel déficit, il est décidé de valider le budget prévisionnel en veillant toutefois à l'équilibre du budget de l'année prochaine.

Perspectives d'activités :

Proposition d'intégrer une chorale adulte (Chof Tawa) fin 2016 - essai décembre 2016 : activité non maintenue par l'intervenante en 2017

Proposition de relancer un club volley à la rentrée 2018

Proposition de démarrer une chorale enfants à la rentrée 2018

- ✓ Enfin le Président propose de passer en revue très rapidement les animations de l'exercice en cours à cause de l'heure déjà tardive.

-Inscriptions : Une journée au Forum des associations et une demi journée à la MAV - septembre 2016

-La belle rousse : octobre 2016 : une action culturelle communautaire qui a par ailleurs permis d'engager l'équipement scénique de la salle Polyvalente, bien que de fortes contraintes d'utilisation subsistent à ce jour notamment en terme d'accès et de mise en sécurité (nécessité de grimper et travailler en hauteur, échafaudage inapproprié).

-Bourse d'automne - collecte Restos / Croix Rouge - octobre 2016 - autonomie

-Co-organisation de spectacles : rdv raté avec l' ACCR (politique culturelle communautaire en chantier)

Formaliser le rapprochement MPT / ACCR est pourtant pertinent : l'organisation de l'accueil de la Cie Kham en solo montre ses limites

-Marché Noël - Collecte des Restos du Cœur - décembre 2016

-Festival Jeunes Bobines / Graines de Cinéphiles - décembre 2016

-Café citoyen : présentation du roman YAKAAR - décembre 2016

-Ptite chorégraphie danse - décembre 2016

-Stage danse de société : janvier 2017

-Atelier HipHop ados - Cie Kham - janvier 2017

-Clôture raclette - février 2017

-AGO - 4 avril 2017

-Café citoyen : présentation des actions de l'association CAPTE - 15 avril 2017

-Accueil d'Attraction - Cie Kham - 14 mai 2017 : constitution de groupes (buvettes, caisse, montage & démontage) - Réservé : salle Po (demande buvette mairie), lumière ComCom + devis location matériel scénique

-Stage danses bretonnes - 13 & 14 mai 2017

-Vente de fleurs (fête des mères = WE de l'ascension) - 27/28 mai 2017 :
constitution de groupes, BL électronique , gestion des codes barres -
Réservé : 16 tables , 20 bancs, garage mairie. Présence d'un stand du CPIE
à nos côtés - Attention : tombe durant le WE de l'ascension.

Bénédicte de Rassilly qui porte cette animation sur ses épaules
depuis plus de 20 ans a demandé à être remplacée depuis de nombreuses
années. Cette année ce sont donc Pascal et Lydia Givert, Marie Francou et
Michel Roche qui se proposent pour l'organisation de la Vente des Fleurs.
Bénédicte les aidera bien sûr en leur passant la suite en douceur.

-Gala de danse - 17 juin 2017 - Réservé SDF, demande buvette mairie

- Accueil groupe théâtre MPT Villard - samedi 12 Aout : gîte et couvert
contre représentation

-MéliMélo : 23, 24 et 25 octobre 2017 (mini stage) + répétition (4
décembre) et spectacle (9 décembre) Participation demandée aux
structures participantes afin d' assurer les salaires des intervenants :
CAF : 250 € , MAV : 250 € , MPT : 500 €

Suite au départ de nombreux adhérents à cause de l'heure tardive, et tous
les points importants ayant été discuté, le Président clôt l'Assemblée
Générale à 00H40.

Le Président :

Le Secrétaire de séance :

Benoit George

Jean-Eric de Rango
